



AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 304-03-19, intitulé:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-03-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Que lors d'une séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, tenue le 26 mars 2019, le projet de règlement numéro 304-03-19 a été adopté.

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique se tiendra le 13 juin 2019 à 19h, à la salle Jean-Lajoie de la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont.

Le projet de règlement numéro 304-03-19 vise à délimiter des territoires incompatibles à l'activité minière en conformité avec l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire intitulée: *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.*

Au cours de cette assemblée publique, le préfet suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Donné à Clermont, ce 5^e jour du mois de juin deux mille dix-neuf.

Pierre Girard

Directeur général et secrétaire-trésorier